

9 juin 2006

Rivière-du-Loup

6211-09-011

- Mémoire présenté aux audiences publiques sur l'environnement.

En 1987, nous avons pris la décision de venir demeurer dans un endroit où il y avait aucune industrie, seulement des paysans tranquilles que le progrès n'avait pas encore atteint.

En arrivant ici à St. Epiphane, nous sommes tombés en admiration devant ces magnifiques paysages qui se situent au nord de notre domaine, vue sur le fleuve, les couchers de soleil grandioses, sur le fjord du Saguenay.

Devant l'appréhension de la venue des

éoliennes, je me demande que va être  
notre qualité de vie, avec deux à trois ran-  
gées d'éoliennes du côté Sud, Nord, Est, et  
ouest, maintenant n'importe où portera le  
regard tout sera envahi et détruit.

Qui nous dédommagera pour tous  
ces inconvénients qui sont : Pollution visuelle,  
et sonore, brouillage d'ondes, proximité  
d'éolienne à 50 mètres de ma propriété,  
danger de feu, perturbation de l'habitat  
des animaux et plusieurs inconvénients  
inconnus et à venir. Seul l'humain  
est assez bête pour détruire son habitat.

Daniel Couture, je  
demeure au 57. Épi-  
phane Qc, et ce depuis 19 ans.

Daniel Couture